

**CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 19 septembre 2023**

Objet : Adhésion du CIG au bouquet n°1 de la centrale d'achat "SIPP'N'CO.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 19 septembre deux mil vingt-trois à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Bernard FOISY, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Igor SEMO,

Avaient donné procuration : Madame Jacqueline BELHOMME à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Fernand BERSON à Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Madame Marie CHAVANON à Madame Françoise KERN, Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY, Monsieur Patrick de la MARQUE à Madame Catherine DESPRES, Madame Julie FOURNIER à Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Igor SEMO, Monsieur Quentin GESELL à Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Jean-Luc CADEDDU,

Etaient absents et excusés : Madame Nadège AZZAZ, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Etienne FILLLOL, Madame Rahnia HAMA, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Madame Aurore THIROUX, Monsieur Julien WEIL.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIÈRE, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Mme Diana DEVY, directrice déléguée chargée des ressources humaines et de l'emploi territorial, M. Laurent SALLET, secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Adhésion du CIG au bouquet n°1 de la centrale d'achat "SIPP'N'CO.

Le Conseil d'administration,

Vu Code Général de la Fonction Publique dans ses articles L452-1 à L452-48.

Vu la délibération 2020.75 d'adhésion à la centrale d'achat SIPP'N'CO,

Considérant l'intérêt du CIG de réaliser un audit énergétique et une simulation thermique dynamique pour le bâtiment du CIG situé à Pantin, 1 rue Lucienne Gérain et les locaux situés à Villiers-sur-Marne situés au 9 Boulevard Méliès,

Considérant que ce besoin est couvert par le bouquet N° 1 - *Performance énergétique* du SIPP'N'CO,

Considérant la tarification à la carte en fonction des services choisis s'élevant à 1 190 € par bouquet pour 2023,

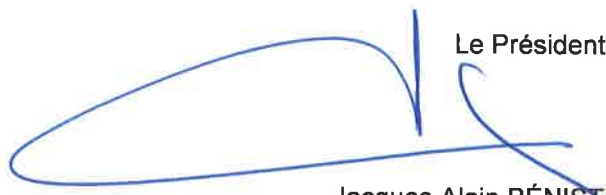
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : DECIDE d'adhérer au bouquet n°1 performance énergétique du SIPP'N'CO.

Article 2 : AUTORISE le Président à signer la demande d'adhésion.

Article 3 : DIT que la dépense correspondant à la cotisation annuelle sera imputée sur les crédits prévus à cet effet aux budgets des exercices concernés.

Le Président,



Jacques Alain BÉNISTE
Maire de Villiers-sur-Marne
Député honoraire
Président délégué du Conseil départemental
du Val-de-Marne

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois dès lors que la décision attaquée devient exécutoire. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).